

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration objet de sa circulaire n°DC59/20/DEPP du 01/06/2020 relative au dépôt électronique des factures par les fournisseurs des Établissements et Entreprises Publics (EEP) en vue d'améliorer les délais de paiement pour accélérer le soutien aux entreprises impactées par la crise du Covid-19, la SONARGES, Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades, a mis en place une plateforme informatique dédiée au dépôt électronique des factures et accessible via son site internet institutionnel www.sonarges.ma Menu Fournisseurs, ou directement via le lien <https://depotdefacture.sonarges.ma/>.

Par la présente note, la SONARGES vise à informer l'ensemble de ses fournisseurs de l'opérationnalisation du dépôt électronique des factures à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Pour ce faire, le déploiement du nouveau procédé se fera graduellement et la « SONARGES » mobilisera tous les moyens humains et matériels pour accompagner ses fournisseurs désirant déposer leurs factures par voie électronique.

A cet égard, le passage se fera en deux phases, à savoir :

- Jusqu'au 31 Mars 2021 : Réception des factures physiques dans nos locaux et parallèlement par voie électronique sur la plateforme informatique dédiée ;
- A partir du 1^{er} Avril 2021 : Réception des factures uniquement par voie électronique sur la plateforme informatique dédiée ;

Un espace Helpdesk chargé de répondre aux demandes d'assistance informatique est disponible, dans l'objectif est d'accompagner les utilisateurs de notre plateforme en cas de besoin.

